

**N° 6407<sup>9</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

---

**PROPOSITION DE LOI**

**relative aux sondages d'opinion politique et portant  
modification**

- 1. de la loi électorale modifiée du 18 février 2003;**
- 2. de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques;**
- 3. de la loi modifiée du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(10.11.2015)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 4 décembre 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

**PROPOSITION DE LOI**

**relative aux sondages d'opinion politique et portant  
modification**

- 1. de la loi électorale modifiée du 18 février 2003;**
- 2. de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques;**
- 3. de la loi modifiée du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 2 décembre 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 26 juin 2012 et 20 janvier 2015 et 20 octobre 2015;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 10 décembre 2015.

*Le Secrétaire général,*

Marc BESCH

*La Présidente,*

Viviane ECKER

